

PÔLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUF

Note d'information Grand Emprunt n°1

10 mai 2010



COMITE TECHNIQUE RESTREINT

Michel Baslé
Alain Bernard
Stéphane Cassereau
Jacques Girardeau
Yves Guillotin
Francis Yguel

Afin de pouvoir échanger le plus efficacement possible, nous proposons de vous adresser régulièrement à travers cette lettre des éléments d'information d'une part sur la progression de la démarche en Pays de la Loire, et d'autre part sur les évolutions les plus récentes du dispositif au niveau national.

N'hésitez pas à contacter pour de plus amples informations soit l'assistance à maitrise d'ouvrage (DMS conseil), soit les correspondants de l'équipe projet interrégionale.

Le Comité Technique Restreint

Informations sur la démarche interrégionale

Les principaux acteurs de l'enseignement supérieur des régions Pays de la Loire et Bretagne ont décidé, début mars, de s'engager dans une **démarche interrégionale** ayant vocation à proposer une réponse commune sur plusieurs briques du Grand Emprunt et a minima pour le label « campus d'excellence ». Cette démarche a été soutenue par les deux CESR régionaux.

Pour ce faire, une structure de pilotage a été mise en place. Elle comporte :

- un comité de <u>coordination</u> <u>interrégional</u>, composé des présidents des universités de Nantes, Rennes 1, UBO et de l'UNAM, d'un représentant du secteur sciences humaines et sociales, des deux présidents des Conférences des Grandes Ecoles, des deux représentants des grands organismes de recherche et des présidents des 3 pôles de compétitivité mondiaux ou à vocation mondiale des deux régions.

Ce Comité s'appuie sur une équipe projet interrégionale composée de : J. Girardeau (VP-CS Nantes), C. Labit (VP-CS Rennes 1), S. Cassereau (CGE PDL) et P. Quinton (CDGEB).

- sept groupes thématiques interrégionaux qui travailleront sous l'autorité du comité de coordination. Ces groupes, composés de représentants des Universités, des Grandes Ecoles, des pôles de compétitivité et des organismes, sont chargés d'établir un état des lieux en matière de formation, recherche et innovation dans leur domaine, et d'identifier les projets porteurs d'avenir pour le grand ouest.

En outre, les deux régions (le conseil régional de Bretagne pour la Bretagne et L'UNAM pour les Pays de la Loire) ont recruté, chacune, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les accompagner dans la réponse aux différents appels à projets.

Correspondants de l'Equipe Projet Interrégional

> J. Girardeau S. Cassereau

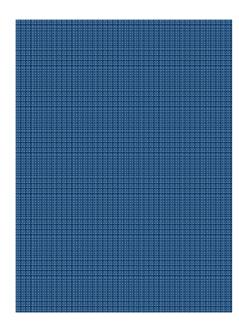


CONTACT AMO

Alain DORAT

Assistante : Marie-Cécile LEMAITRE

DMS CONSEIL Tél.: 04 50 74 05 04 dms-conseil@orange.fr



La démarche régionale et l'AMO

La société DMS Conseil a été choisie dans les Pays de la Loire (CMI en Bretagne) dont le rôle sera d'aider les acteurs à identifier et formaliser le contenu des réponses régionales et interrégionales au Grand Emprunt.

Complémentairement au comité interrégional et aux groupes thématiques interrégionaux, ont été mis en place en Pays de la Loire :

- un comité technique restreint (CTR) coordonné par l'UNAM et l'Université de Nantes et composé aujourd'hui de 6 personnes (cf. 1ère page). Le CTR veille à l'accompagnement scientifique et technique de la mission et assure les liens nécessaires avec les groupes thématiques mis en place sur chacune des thématiques retenues.
- **Un comité de suivi** de la mission est mis en place pour suivre l'avancée de la mission et des productions de l'AMO. Il est composé de D. Martina (PRES UNAM), Y. Lecointe (Université de Nantes), S. Cassereau (CGE), P. Haertel (Conseil Régional) et O. Ménard (DRRT).



Informations suite au Comité Interministériel sur les investissements d'Avenir

Calendrier prévisionnel

- 1ère vague début juin pour les équipements d'excellence et les projets en santé-biotechnologies;
- 2ème vague à partir de juin pour les laboratoires d'excellence, les instituts hospitalo universitaires, les instituts de recherche technologique, les instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées et le fonds national de valorisation (sociétés d'accélération des transferts de technologie);
- 3ème vague entre juillet et septembre pour les initiatives d'excellence, ce qui permettra une phase de concertation avec tous les acteurs, avant la publication des appels projets.

Les délais de réponse seront adaptés à la complexité des projets, ce qui conduira à un échelonnement des résultats dans le temps :

- premiers lauréats à partir du dernier trimestre 2010 : équipements d'excellence et biotechnologies ;
- laboratoires d'excellence, instituts d'excellence et sociétés de valorisation, de la fin de l'année 2010 au premier trimestre 2011 ;
- premières initiatives d'excellence au second trimestre 2011.

De nouveaux appels à projets pourront être lancés début 2011, pour une deuxième vague de sélection dans le courant de l'année 2011.

Infos Pays de la Loire

- Réunion du Comité de Suivi de l'AMO le 17 mai prochain.
- Réunion d'information à destination de l'ensemble des acteurs (Etablissements d'Enseignement Supérieur, Pôles, Agglomérations, ...) le 11 juin de 16h30 à 18h à Nantes.



Recensement des projets au 10 mai 2010

Suite aux travaux des différents groupes thématiques interrégionaux, un recensement des projets potentiels a été effectué :

Thème/Type d'appel d'offres
Santé
EQUIPEX : Pôle Européen Nucléaire pour la Santé
EQUIPEX : Biogeneouest
LABEX : « maladies cardiovasculaires, métabolisme, nutrition, génétique)
Grande cohorte (en attente)
IHU : Sciences de la transplantation
Mécanique Matériaux
EQUIPEX : Plateforme d'Acoustique
EQUIPEX : Plateforme collaborative pour le CMD
EQUIPEX : COSIM, Management électronique des Véhicules haut de gamme
EQUIPEX : Matériaux irradiés et microscopie électronique
EQUIPEX : Accélérateur de particules
LABEX : Institut Européen d'Acoustique
LABEX : Chimie et Physique des Matériaux
IRT : Pôle Européen des Composites
STIC
LABEX : Logiciels et aide à la décision
Plateforme logicielle (nature à définir)
MER
EQUIPEX : Bassin de houle
EQUIPEX : Eoliennes off-shore
2 scénarii : 1 LABEX bi-sites ou 1 LABEX PDL
ITE : Energies décarbonnées « micro-algues »
AGRO
2 thématiques d'excellence proposés au niveau interrégional, mais les laboratoires d'excellence seraient régionaux
LABEX : Institute for Integrative Horticulture and Seed Biology
LABEX : Biopolymères et agro-alimentaire
SHS
LABEX : liens social « risques et vulnérabilité »
Environnement et DD
LABEX : ingénierie au service de l'environnement
ITE pour les Energies décarbonées (pour rappel)

Soit au total 9 projets d'équipements d'excellence, 9 projets de laboratoires d'excellence et 5 autres projets (IHU, IRT, ...).







-----Biotechnologies-----

Quelles sont les objectifs?

Pour offrir aux chercheurs les plates-formes technologiques de niveau international dont ils ont besoin, notamment pour le séquençage, le génotypage, l'analyse bioinformatique, l'imagerie cellulaire, ou encore l'exploration fonctionnelle, le criblage et la production de cellules souches.

Pour réussir la transition industrielle biotechnologique en finançant des démonstrateurs. C'est une étape cruciale qui exige le plus souvent une recherche technologique de pointe pour passer du micro-incubateur au prototype de cuve industrielle, notamment pour les biocarburants de 3ème génération issus des algues, la production de précurseurs chimiques issus des plantes ou encore les biothérapies.

Quelles sont les modalités envisagées?

Un fonds de 1,35 Md€ sera créé.

Les projets retenus recevront environ un tiers du montant de ce fond, qui pourra être consommé. Le capital restant produira des intérêts qui garantiront le financement des projets dans la durée.

-----Equipements d'Excellence-----

Quelles sont les modalités de financement envisagées ?

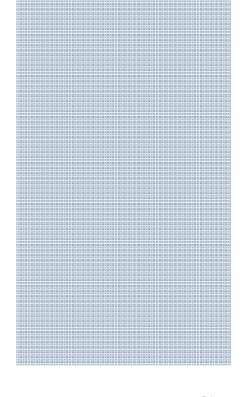
- Un fonds de 1 milliard d'euros sera créé.
- Les établissements recevront de l'ordre de 400 millions d'euros pour l'achat de matériel. Le capital restant produira des intérêts pour financer le fonctionnement des équipements, puis pour relancer de nouveaux appels à projets.

Quelle différence avec l'appel à projets biotechnologies?

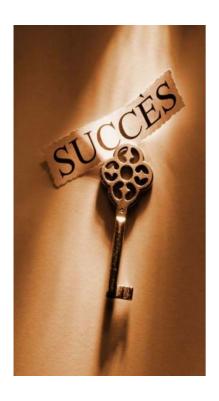
L'appel à projets biotechnologies se distingue de l'action «Equipements d'excellence» du programme d'investissements d'avenir en raison de la différence de taille et de coût unitaire des équipements visés.

Ainsi, l'action «Santé et biotechnologies» comprend un volet qui vise à soutenir l'investissement et l'amélioration technologique des infrastructures de biologie et de biotechnologies. Les investissements visés sont structurants au niveau national et compétitifs au niveau international avec un coût de plusieurs millions d'euros et pouvant excéder 20 M€ (coût d'acquisition).

Quant à l'action "Equipements d'excellence" du grand emprunt, elle vise à soutenir des équipements de recherche, dans plusieurs champs scientifiques, dont celui de la biologie et des biotechnologies. Dans le cadre de cette action, le coût unitaire des équipements visés est compris entre 1 et 20M€ et concerne des projets partagé localement, inscrit dans la stratégie d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche et facteur d'attractivité pour très bonnes équipes.







Du passage des Campus d'Excellence aux Initiatives d'Excellence

Question d'A. Bénichou, Agence AEF: Je vois disparaître dans le dossier de presse le terme de "campus d'excellence" et apparaître celui d'"initiatives d'excellence". Pourriez-vous expliciter cela?

F.Fillon: Vous êtes un observateur extrêmement attentif. Nous pensons en effet, que le mot "campus d'excellence" était un mot impropre parce que, au fond, un campus, ça désigne un lieu de vie dans une université. Et nous avons un programme que le président de la République a beaucoup soutenu, qui est le "plan campus", qui nous permet de financer des investissements en termes d'accueil, des étudiants sur le lieu de leurs études supérieures, c'est-à-dire, des logements, des lieux de travail, et c'est tout l'environnement de la vie étudiante. Là, en l'occurrence, ce que nous voulons financer, ce sont des initiatives qui soient des innovations en matière de formation à haut niveau, au niveau du 3e cycle. Ce sont des programmes liés à la recherche et à l'innovation. Cela n'a donc rien à voir avec la vie étudiante; cela n'a rien à voir avec les bâtiments, avec les investissements immobiliers qui permettent d'améliorer la vie des étudiants. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité baptiser ce projet d'un terme plus approprié, "initiatives d'excellence".

Informations sur les IRT

L'institut de recherche technologique est un regroupement de laboratoires publics et privés consacré à un domaine technologique d'avenir, pour lequel la France vise une place dans le peloton de tête mondial.

Il rassemble, dans un périmètre géographique restreint, des activités de formation, de recherche et d'innovation.

La création des instituts de recherche technologique doit permettre :

- de stimuler la production de connaissance grâce au décloisonnement entre les spécialités et les disciplines qui s'y mélangeront,
- de développer les collaborations entre la recherche publique et l'industrie autour de défis de recherche communs et d'outils partagés et de mieux adapter les formations supérieures aux besoins des entreprises,

 d'inciter des grands groupes français et étrangers à investir et créer des emplois de recherche en France, au sein et à proximité de ces instituts.

Les modalités envisagées sont :

- 2 milliards d'euros seront consacrés à la création de 5 à 6 instituts de recherche technologique.
- Chaque institut bénéficiera d'une dotation en capital dont il pourra consommer jusqu'à 25 % des crédits. Le capital restant lui garantira des revenus réguliers qui assureront son fonctionnement dans la durée.
- Les projets devront obtenir un cofinancement privé de l'ordre de 50%.

